

USAN

BUREAU DE L'USAN
Séance du mercredi 21 février 2018

ORDRE DU JOUR

Appels des membres élus – Quorum

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Avis du Bureau pour vote au Comité

Finances :

1. Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.
2. Evolution du taux de cotisation et des quotients d'entrée pour l'année 2018.

Compétence GEMAPI :

3. Contrat d'adhésion avec l'association France Dignes.

Informations

1. Etat des négociations au vu du retrait de la MEL
2. Présentation d'évolution statutaire du Symsagel
3. Projets de commissions thématiques pour les thèmes suivants :
 - Ouvrages et digues
 - Foncier.

Questions diverses



AVIS DU BUREAU POUR VOTE DU COMITE



AVIS N° 1 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018

OBJET : Finances : Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX

Au vu de la note de synthèse relative au Rapport d'Orientation Budgétaire qui a été présentée lors de la séance du mercredi 21 février 2018.

Il vous est proposé :

- 1 De prendre acte de la présentation par Monsieur le Président de ses orientations budgétaires pour l'exercice 2018.
- 2 De certifier qu'un débat s'est engagé sur le document annexé à la présente.

Le Bureau a émis un avis



AVIS N° 2 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018**OBJET : Finances : Evolution du taux de cotisation et des quotients d'entrée pour l'année 2018.****Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX**

Conformément à l'article 9.3.2 de nos statuts, il vous est proposé de voter l'évolution du taux de cotisation pour les collectivités membres de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord selon la formule suivante :

Produit 2017 x taux d'évolution = Produit 2018

D'autre part et conformément à l'article 9.3.3 de nos statuts, il vous est proposé de faire évoluer les quotients d'entrée des nouvelles collectivités selon le tableau ci-dessous :

	Cotisation 2017	Taux d'évolution 2018	Cotisation 2018
Compétence 1 « Hydraulique »			
- Cotisation à la superficie	10,64 € / hectare	0%	10,64 € / hectare
- Cotisation à l'habitant	3,85 € / habitant	0%	3,85 € / habitant
Compétence 2 « Outils de planification »			
- Cotisation à l'habitant	0,97 € / habitant	0%	0,97 € / habitant
Compétence 3 « Lutte contre les nuisibles »			
- Cotisation à la superficie	2,25 € / hectare	0 %	2,25 € / hectare

Les recettes de ces cotisations sont imputées aux chapitres 74 (contribution) du budget de l'USAN.

Le Bureau a émis un avis



AVIS N° 3 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2018**OBJET : Compétence GEMAPI : contrat d'adhésion avec l'association France Dignes.****Rapporteur : Monsieur Etienne BAJEUX**

La compétence GEMAPI est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et la gestion des digues fait partie intégrante de cette compétence obligatoire.

France Dignes est une association de 1901 qui vise à structurer la profession de gestionnaire de digues, à être un lieu d'échanges techniques et de formation.

L'association « France digues » a pour objectif :

- 1 De créer, animer et assister les réseaux de gestionnaires de digues et ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences et d'informations ;
- 2 De renforcer les compétences des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- 3 D'assurer la conception et la maintenance d'outils spécifiques et d'assister ses membres à utiliser ses outils ;
- 4 De conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires, et à participer à des projets européens et internationaux.

Sans ce contexte, il est pertinent que l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord participe à un réseau associatif s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues et puisse bénéficier de l'assistance technique et juridique de l'association « France Dignes ».

Pour l'année 2018, la cotisation annuelle est fixée à 750 € à laquelle s'ajoute un montant de 30€ / km de digues soit, dans ces conditions, une cotisation de 1 470 € en raison d'un linéaire de digues de 24 kms à entretenir.

Il est proposé au Comité syndical de :

- Décider d'adhérer à l'association « France Dignes » à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée indéterminée jusqu'à résiliation du contrat d'adhésion.
- Désigne monsieur le Président de l'USAN en qualité de représentant légal de l'USAN au sein de l'association « France Dignes ».
- Autorise le Président à signer tous les documents administratifs liés à la présente décision.

La dépense liée à cette adhésion est imputée au chapitre 011 du budget Principal.

Le Bureau a émis un avis

Formulaire d'adhésion à l'association FRANCE DIGUES

Ce formulaire est à faire parvenir par courrier au siège de l'association France Digue (2 chemin des Marronniers - 38100 Grenoble) ou scanné à l'adresse suivante : contact@france-digues.fr

Pour toute demande d'information contacter Perrine BROUST au 04 76 48 87 21

1/ VOTRE STRUCTURE

Nom de votre structure :

Union Syndicale d'Aménagement d'hydraulique du Nord

Acronyme éventuel : USAN

Nature juridique : Collectivité territoriale / EPCI

Responsable du service / de la structure :

Monsieur Jean Paul DOMBROWSKI

Directeur Général des Services

Adresse du siège :

5 rue du Bas

CS 70007

59320 Radinghem en Weppes

Mail de contact de la structure : jpdombrowski@usan.fr

Adresse du site Internet institutionnel éventuel : www.usan.fr



2/ VOS REPRESENTANTS ET CONTACTS TECHNIQUES

Représentants désignés par délibération (nom, fonction, coordonnées personnelles postales, téléphoniques, mail) :

- Si votre structure gère moins de 50 km de digues : 1 représentant
- Si vous gérez de 50 à 199 km : 2 représentants
- Au-delà : 3 représentants

Monsieur le Président de l'USAN

5 rue du Bas

CS 70007

59320 Radinghem en Weppes

Les suppléants (si besoin):

Monsieur le Vice-Président de l'USAN

5 rue du Bas

CS 70007

59320 Radinghem en Weppes

Contact(s) technique(s) : nom et coordonnées complètes (mail, téléphone, adresse postale, etc.)

1. Monsieur Jean Paul DOMBROWSKI / jpdombrowski@usan.fr / 0320502598
2. Monsieur Mathieu PARAT / mparat@usan.fr / 0320109954
3. Monsieur Jacky DUQUÉNOY / jduquenoy@usan.fr / 0320506141

Formulaire d'adhésion

Association France Dignes - 2 chemin des Marronniers - 38100 Grenoble
Contact adhésion : perrine.broust@france-dignes.fr - 04 76 48 87 21



3/ VOS OUVRAGES

Aire géographique de compétence :

Département du Nord - Secteur FLANDRE INTÉRIEUR

Longueur (et localisation si vous avez) des ouvrages en gestion, **caractéristiques techniques** (des photos, si vous en avez, sont bienvenues !), **problématiques particulières** :

- Longueur : 7 km en propriété (ZEC de Borre) + 17 km appartenant aux particuliers (1.5 km digue de la Borre Becque + 1.5 km digue de la Blanche + 14 km digue de la Méteren Becque) soit un linéaire total de 24 km
- Plan de situation ci-joint
- Problématiques : gestion des digues appartenant aux particuliers

Classement(s) : Classement en cours pour celles de la ZEC de Borre (Propriété USAN)

Propriété des digues :

USAN + Particuliers

Principales missions et domaines de compétence du service (autre que la gestion des ouvrages de protection contre les inondations et submersions marines).

- Entretien des digues
- Visite de surveillance trimestriellement et après chaque crue

Merci d'avoir pris la peine de remplir ce formulaire.

Votre adhésion deviendra effective à réception de :

- La délibération ou décision officialisant l'adhésion de votre structure
- La liste des représentants officiels qui siégeront aux assemblées générales
- Le paiement de la cotisation annuelle (Forfait à 750€ + 30€/km de digue en gestion).